KPMG SA
4 Rue Louis Tardy
Aile A - 3ème étage
17140 Lagord

MFR des Charentes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
MFR des Charentes
Rue Richemont - 16370 CHERVES RICHEMONT

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
4 Rue Louis Tardy
Aile A - 3ème étage
17140 Lagord

MFR des Charentes

Rue Richemont - 16370 CHERVES RICHEMONT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association MFR des Charentes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MFR des Charentes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

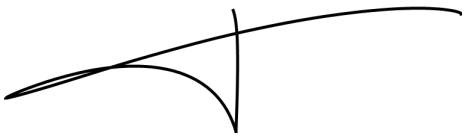
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lagord, le 31 mai 2024

KPMG S.A.



Pierre-Emmanuel Sallé

Commissaire aux comptes

Exercice Du 01/01/2023

BILAN

Au 31/12/2023

ACTIF	Exercice : 2 023 BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	Durée : 12 Mois Exerc. : 2 022 NET	12 Mois % ACTIF
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**150 453**	**135 666**	**14 787**		**12 373**	
Frais d'établissement	137 766	128 045	9 720		12 373	
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	12 687	7 620	5 067			
Droits et valeurs similaires						
Autres						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 903 824**	**3 431 865**	**1 471 959**	**42**	**1 959 002**	**46**
Terrains	148 386	55 706	92 680		93 148	
Constructions	2 779 845	2 006 674	773 171		1 485 196	
Instal. techniques, mat. et out. ind.	170 101	150 281	19 820		15 551	
Autres immobilisations corporelles	1 605 949	1 219 204	386 745		326 858	
Immobilisations corporelles en cours	199 544		199 544		38 250	
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**7 383**		**7 383**		**7 267**	
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	7 383		7 383		7 267	
Prêts						
Autres						
TOTAL I	**5 061 659**	**3 567 531**	**1 494 129**	**43**	**1 978 642**	**47**
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS	**16 259**		**16 259**		**21 208**	**1**
Matières premières et approvisionnements	16 259		16 259		21 208	
En-cours de productions						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES						
CREANCES	**706 475**	**10 858**	**695 616**	**20**	**756 579**	**18**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	685 113	10 858	674 254		685 198	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	21 362		21 362		71 382	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS						
INSTRUMENTS DE TRESORERIE						
DISPONIBILITES	**1 204 849**		**1 204 849**	**35**	**1 388 646**	**33**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**76 297**		**76 297**	**2**	**76 755**	**2**
TOTAL II	**2 003 880**	**10 858**	**1 993 022**	**57**	**2 243 188**	**53**
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecarts de converstion Actif V						
TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)	**7 065 540**	**3 578 389**	**3 487 151**	**100**	**4 221 830**	**100**

BILAN

Exercice Du 01/01/2023

Au 31/12/2023

PASSIF	Exercice : 2023 Durée: 12 Mois	% PASSIF	Exercice : 2022 Durée: 12 Mois	% PASSIF
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
REPORT A NOUVEAU	**1 781 974**	**51**	**675 433**	**16**
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	**- 561 560**	**-16**	**1 106 541**	**26**
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	**1 220 414**	**100**	**1 781 974**	**100**
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**622 822**	**18**	**686 521**	**16**
PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL I	**1 843 236**	**53**	**2 468 495**	**58**
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS				
FONDS DEDIES				
TOTAL II				
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES				
TOTAL III				
DETTES				
EMPRUNTS OBLIGATOIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)	**104 500**	**3**	**115 000**	**3**
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**698 973**	**20**	**926 538**	**22**
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	**3 127**		**13 366**	
AVANCES, ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	**195 187**	**6**	**176 488**	**4**
DETTES DES LEGS OU DONATIONS				**4**
DETTE FISCALES ET SOCIALES	**157 675**	**5**	**123 780**	**3**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES	**49 259**	**1**	**24 818**	**1**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**435 192**	**12**	**373 346**	**9**
TOTAL IV	**1 643 915**	**47**	**1 753 335**	**42**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**3 487 151**		**4 221 830**	**100**

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/01/2023

Au 31/12/2023

RUBRIQUES	Exerc.: 2 023 *12 mois*	Exerc.: 2 022 *12 mois*
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	20 915	16 170
Ventes de marchandises		
dont vente de dons en nature		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service	2 089 112	1 960 212
dont parrainages	*204 216*	*251 371*
Ventes de services annexes	96 410	112 669
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	929 493	1 089 541
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	120 355	93 813
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	54	11
TOTAL 1	**3 256 339**	**3 272 415**
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achat de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	162 708	182 704
Variation de stock	4 948	-1 726
Autres achats et charges externes	1 010 131	836 061
Aides financières	115 715	38 454
Impôts, taxes et versements assimilés	33 722	48 668
Salaires et traitements	1 344 974	1 143 127
Charges sociales	454 528	369 789
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	224 842	228 549
Dotations aux provisions	357	5 539
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	10 249	83
TOTAL II	**3 362 174**	**2 851 247**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**- 105 835**	**421 168**

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/01/2023

Au 31/12/2023

RUBRIQUES	Exerc.: 2 023 *12 mois*	Exerc.: 2 022 *12 mois*
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	116	86
Autres intérêts et produits assimilés	15 670	3 226
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**15 786**	**3 312**
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	29 135	27 258
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	**29 135**	**27 258**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**-13 349**	**-23 946**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV)	**- 119 184**	**397 222**
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	83 729	37 739
Sur opérations en capital	117 367	705 106
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	**201 097**	**742 846**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	39 286	7 228
Sur opérations en capital	604 187	26 299
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	**643 473**	**33 526**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**- 442 376**	**709 319**
Participations des Salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**3 473 222**	**4 018 573**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**4 034 782**	**2 912 032**
EXCEDENT OU DEFICIT	**- 561 560**	**1 106 541**
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à dispositions gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Objet social

  L'association a pour but :
  - De donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale.
  - D'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison Familiale Rurale.
  - De participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social et familial.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

  L'activité de formation conduite par l'association s'exerce dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

  L'association propose des activités complémentaires d'accueil, de repas, d'hébergement, etc…dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

II. FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'association présente les caractéristiques suivantes :

Total du Bilan :	3 487 151 €
Chiffre d'affaires :	2 185 522 €
Résultat :	- 561 560 €

L'exercice couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes

- Mise en place du nouveau plan comptable des MFR

- Transmission au fonds de dotation « Les Pierres de Richemont », du domaine de Richemont ; fondation crée le 11 avril 2023

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Art. 833-2 règlement comptable ANC n° 2014-03

A. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 26 décembre 2016, et du plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance de l'exercice ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues :

- Un bien reçu à titre gratuit est estimé à la valeur vénale, en correspondance au prix du marché à des conditions normales
- Les contributions au travail sont évaluées en fonction des fiches de suivi de temps par bénévole. Ce temps est valorisé à un taux horaire, charges sociales et fiscales incluses, correspondant à la rémunération prévue pour la qualification de la personne concernée selon la convention collective ou la grille des salaires la plus proche de l'emploi exercé (selon le montant qu'aurait coûté une personne normalement rémunérée en fonction de sa compétence et du poste occupé).
- Les contributions en services rendus sont estimées au prix du marché

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

B. Mode et Méthode d'évaluation

1. Immobilisations corporelles

Le Règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28 décembre 2016. A ce titre, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.
Sur ces bases, une analyse des éléments constitutifs des biens immobilisés a été menée. Ce travail a amené à constater que les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise ne pourraient pas être décomposées, soit du fait de leur caractère d'immobilisations complexes spécialisées correspondant à des éléments qui, bien que séparables par nature, sont techniquement liées par leur fonctionnement, soit par le caractère non significatif des composants identifiés.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées généralement admises suivant les durées habituelles admises par la profession.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui	10-20-25 ans
- A.A.I. des constructions sur sol d'autrui	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Agencement de matériel	5 à 10 ans
- AAI divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 - 5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	5 et 10 ans

2. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement et autres immobilisations incorporelles

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

3. Stocks et encours

- Stocks de matières premières : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués suivant la méthode premier entré / premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.
- Stocks de produits fabriqués et en cours : ils sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

4. Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

IV. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

A. Présentation des comptes annuels

La présentation des comptes concernant l'exercice N-1 peut être impactée par le nouveau plan comptable applicable sur l'exercice N. (plan comptable des MFR)

B. Information sur les fonds propres

Art. 431-5 règlement comptable ANC n°2018-06

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droits de reprise					
Fonds propres avec droits de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	675 433	1 106 541			1 781 974
Excédent ou déficit de l'exercice	1 106 541			561 560	561 560
Situation nette	1 781 974			561 560	1 220 414
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement nettes	686 521			63 699	622 822
Provisions réglementées					
TOTAL	**2 468 495**			**625 259**	**1 843 236**

C. Information sur les subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde la clôture de l'exercice
Subventions d'investissements	**Montant global**	**Augmentation**	**Diminution**	**Montant global**
Total Montant nominal	2 091 760	63 596	463 655	1 691 701
TOTAL quotes-parts virées au résultat	1 405 239	105 317	441 677	1 068 879

D. Provisions inscrites au bilan

Objet de la provision	Dépréciation des Titres	Dépréciation des stocks	Dépréciation des comptes clients	Pour litiges	
Argumentation de la provision			Fonction des risques de non recouvrement		
Exercice 01/01/2023 au 31/12/2023					
Début			21 015		
Dotations			357		
Reprises			10 513		
Fin			**10 858**		
Exercice 01/01/2022 au 31/12/2022					
Début			15 476		
Dotations			5 539		
Reprises					
Fin			**21 015**		
Exercice 01/01/2021 au 31/12/2021					
Début			14 863		
Dotations			2 942		
Reprises			2 329		
Fin			**15 476**		

E. Actif immobilisé et amortissements

1. Immobilisations

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	144 753	5 700	0	150 453
Immobilisations Corporelles	5 182 080	338 195	616 451	4 903 824
Immobilisations Financières	7 267	115	0	7 383
TOTAUX	**5 334 100**	**344 010**	**616 451**	**5 061 660**

2. Amortissements

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	132 378	3 286	0	135 664
Immobilisations Corporelles	3 223 078	221 556	12 769	3 431 865
TOTAUX	**3 355 456**	**224 842**	**12 769**	**3 567 529**

F. Echéances des créances et des dettes

1. Créances

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux et litigieux	15 182	15 182	
Autres créances clients	669 930	669 930	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 550	1 550	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers	4 676	4 676	
Groupe et associés	15 136	15 136	
Débiteurs divers			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**76 297**	**76 297**	
TOTAUX	**782 772**	**782 772**	

2. Dettes

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires	104 500	104 500		
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	23 882	23 882		
- à plus d'1 an l'origine	675 091	49 851	218 650	406 590
Emprunts et dettes financières divers	292	292		
Fournisseurs et comptes rattachés	195 187	195 187		
Personnel et comptes rattachés	42 227	42 227		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	112 167	112 167		
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat – Obligations cautionnées				
Etat – Autres impôts, taxes et assimilés	3 281	3 281		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 835	2 835		
Autres dettes	49 259	49 259		
Dette représentative de titres empruntés				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**435 192**	**435 192**		
TOTAUX	**1 643 915**	**1 018 675**	**218 650**	**406 590**

G. Comptes de régularisation Actif et Passif

1. Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :

- Les emprunts et dettes financières 3 396 €
- Fournisseurs : factures non parvenues 23 339 €
- Clients : Avoirs à établir : 9 716 €
- Les dettes fiscales et sociales 69 041 €

2. Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :

- Clients : factures à établir 215 706 €
- Fournisseurs : Avoirs à recevoir 0 €
- Les créances fiscales et sociales 0 €
- Autres créances 0 €

3. Les charges constatées d'avance s'élèvent à *76 297* €.

Elles sont principalement constituées des loyers, assurances, publicités, abonnements versés d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en charges au cours de l'exercice suivant.

4. Les produits constatés d'avance s'élèvent à *435 192* €.

Ils sont essentiellement constitués de produits perçus d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en produits au cours de l'exercice suivant.

H. Informations sur le compte de résultat

1. Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Art. 142-1 règlement comptable ANC n°2018-06.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

I. Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de *53* personnes (23 femmes 30 hommes) dont 0.00 travailleurs handicapés et se décompose de la manière suivante :

- Ingénieurs et cadres 2
- Agents de maîtrise 0
- Employés, ouvriers et techniciens 47
- Apprentis 4

J. Ventilation du chiffre d'affaires

	31/12/2023
Chiffre d'affaires France	2 185 522
Chiffre d'affaires Export	0
Chiffre d'affaires total	**2 185 522**

K. Nature des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

	31/12/2023
Produits exceptionnels de gestion	83 729
Produits exceptionnels en capital	117 367
Reprise sur provisions et transferts de charges	0
Totaux	**201 097**
Charges exceptionnelles de gestion	39 286
Charges exceptionnelles en capital	604 187
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0
Totaux	**643 473**

Détail des charges et produits exceptionnels

Détail produits et charges exceptionnels	Montant Charges	Montant Produits
THIANT Flavie	0	1
REM ESP HUPIN S. VTE ORDI	0	50
20230237 Produits CE	0	12 000
ESPECES VOLES EN SARDAIGNE	612	0
FRAIS CHANGE DOLLAR CANAD	14	0
POUR SOLDE AG2R	266	0
POUR SOLDE PINARD 2023	12	0
POUR ACCORD SOLDE CAISSE	248	0
POUR SOLDE PANCHEVRE 2023	76	0
Cession / Rebut au 31/12/	604 187	0
SOLDE GE RENAUD 2023	0	10
POUR SOLDE HARDY 2023	0	650
POUR SOLDE PAUBY 2023	0	510
POUR SOLDE TOUIN 2023	0	61
POUR SOLDE CLARCK 2023	0	443
POUR SOLDE CLEMOT 2023	0	138
POUR SOLDE FROUIN 2023	0	162
POUR SOLDE REQUET 2023	0	105
POUR SOLDE VOLERY 2023	0	270
POUR SOLDE COUGNON 2023	0	450
POUR SOLDE COUTANT 2023	0	162
POUR SOLDE PAGEAUD 2023	0	156
POUR SOLDE SANCHEZ 2023	0	159
POUR SOLDE FOUGERON 2023	0	153
POUR SOLDE BALLANGER 2023	0	647
POUR SOLDE BERNARD B 2023	0	138
RBST AMENDE EXCES VITESSE	0	45
QUOTE PART SUBV INVT 2023	0	105 317

V. Informations relatives aux engagements et autres informations

A. Dettes garanties par sûretés réelles

- Hypothèque Néant
- Nantissement (gage) Néant

B. Engagements financiers

- Avals, cautions et garanties Néant
- Autres engagements reçus Néant

C. Garanties d'actif ou de passif

Néant

D. Clauses de retour à meilleures fortunes

Néant

E. Créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus)

Néant

F. Engagement Retraite

L'indemnité de fin de carrière est de 52 740 €.

Modalité de calcul des engagements en matière de retraite :

- Convention collective Maison Familiales Rurales

G. Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice 2023 sont évalués à 10 800 €.

H. informations relatives aux rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés avantage en nature inclus

Art. 431-13 règlement comptable ANC n° 2018-06

Loi 2006-586 Art. 20 « Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. Seuils non modifiés.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés : 170 405.84€

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance
CFA - MFREO des Charentes

Tel : 05 45 83 16 49

mfr.richemont@mfr.asso.fr
www.institut-richemont.fr

12 route de l'ancien séminaire
16370 VAL-DE-COGNAC

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 31 Mai 2024

Sur convention régulière, les adhérents de la MFR des Charentes – Institut Supérieur de Formation par Alternance se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 31 mai 2024.

Etaient présents : Messieurs Mesdames, Jousson, Georget, Bouchereau, Riffaud, Souchet, Laroche, Varlez, Mauret, Moraud, Schmitt, Damour-Coindreau, Delarue, Delmon, Certin, Graizeau, Perrais, Bachelet, Bonneuil, Mounier, Naudin,Trotin, Morin, Achereau, Bichot, Beaulieu, Binbo, Delsaut, Giton, Joly, Leveque, Pellerin, Pellevoizin, Ripaud, Vernine, Barreteau, Suhubiette, Farthouaut, Camus, Dessalles, Faber, Michaud, Lataste, Veschi, Pechevis, Vallet, Cartraud, Vignaud,

Etaient excusés : (voir liste ci-jointe).

M. JOUSSON Lilian, Président, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire à 14 h 15. M.LAURENT Yannick, Directeur, indique la présence dans la salle de Mme Caroline LEBLOND, clerc habilitée (Groupe Alexandre – Commissaire de justice).

Le Président présente l'ordre du jour de l'Assemblée Générale s'en suit le film d'ouverture de l'AG.

A la suite le Président présente le rapport moral de l'Institut Supérieur de Formation par Alternance – CFA – MFREO des Charentes (Institut de Richemont)

Tout au long du déroulé de l'AG, des films présentant les activités et les témoignages d'étudiants sont produits en intermède des diverses interventions.

En l'absence du trésorier de l'association, Madame Cynthia PATURAL, comptable de l'Institut, présente le rapport financier de l'association.

Pour expliquer le résultat d'exploitation 2023 qui est de – 105 835 €, Madame Patural expose qu'il faut tenir compte du décalage entre le versement de l'indemnité de rupture du bail emphytéotique en 2022 et le transfert des bâtiments vers le fonds de dotation en 2023. En outre, on peut également constater une augmentation des charges exogènes (électricité : +45 000 € (Charge du personnel dont augmentation du point : +290 000 €…).

Il est à noter que depuis 2015 le coût global du réseau a doublé (67 000 € en 2015 et 136 000 € en 2023)

Les produits :

Une diminution de la subvention DRAAF (-167 000 €) qui s'explique par le fait que de plus en plus d'étudiants optent pour l'apprentissage. Cette baisse est compensée par l'augmentation de la facturation OPCO- APPRENTI (+ 185 500 €).

Durant la période estivale 2023, l'Institut n'a pas pu ouvrir son site à la location du fait du changement de la station de traitements des eaux usées. (- 45 000 €).

Sans le décalage exposé supra, c'est-à-dire que l'indemnité de rupture du bail emphytéotique et du transfert des bâtiments vers le fonds de dotation aurait eu lieu la même année, l'exercice 2023 présenterait un résultat de : + 42 627 €.

- Le fonds de roulement représente 4 mois d'activité.
- L'endettement net est à – 21,61% (baisse significative de l'endettement)
- 1 200 000 € de disponibilité
- E.B.E 104 000 €
- CAF 151 996 €

Monsieur SALLE Pierre-Emmanuel, commissaire aux comptes KPMG, présente son rapport sur les comptes annuels. Les comptes sont certifiés sans remarque Il souligne à nouveau la rigueur budgétaire et précise qu'il n'y a pas de réserve.

Monsieur SALLE Pierre-Emmanuel présente la seule convention qui existe entre l'Institut de Richemont et le Conservatoire du vignoble Charentais.

A la suite, Monsieur JOUSSON Lilian, Président, présente le rapport d'activité du Conseil d'administration.

Le rapport d'activité de l'établissement et la formation continue sont présentés par Monsieur LAURENT Yannick, directeur.

Madame BAKER Charlotte, responsable Erasmus, présente les activités 2023.

Renouvellement et élection des membres du CA.

Suite à l'assemblée générale du 9 février où 6 parents ont fait valoir leur intérêt d'intégrer le Conseil d'administration de l'Institut, le dît conseil a coopté ces six membres parents, jusqu'à l'Assemblée Générale du 31 mai 2024.
Mesdames : COURANT, DELMONT, HAZEMANN-PACAUD, MAURET, MORAUD et Monsieur LARROCHE.

Un siège est à renouveler celui de Monsieur Eric PINARD (parent d'élève).

Le président, demande à l'assemblée si un ou des candidat(e)s souhaitaient se présenter :
Madame VALLET Nathalie, responsable de la filière Cognac au crédit agricole se porte candidate.

Lecture du rapport d'orientation par Monsieur LAURENT Yannick, directeur.

Le président donne la parole à Maitre DROUINEAU, avocat défendant les intérêts de l'Institut, ce dernier explique les procédures en cours.

Votes des résolutions

1) **L'assemblée générale :**
   - **Approuve le rapport financier présenté ;**
   - **Valide le résultat de l'exercice 2023 qui est affecté au report à nouveau ;**
   - **Donne quitus au Conseil d'Administration pour la gestion financière de l'établissement.**

Il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver les conventions réglementées relatées dans le rapport spécial du CAC.

Approuvé à l'unanimité

2) **L'assemblée générale :**
   - **Approuve le rapport d'activité présenté**

3) **L'assemblée générale :**
   - **Approuve le rapport moral et d'orientation présenté**

4) **L'assemblée générale :**

   Elit les membres du conseil d'administration présentés dans la liste établie ;
   Et donne quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'association.

   Les membres sont élus à l'unanimité.

5) **L'assemblée générale demande à son président sur proposition du directeur, de convoquer toutes réunions que les circonstances rendraient nécessaires, y compris dans l'urgence, pour garantir la continuité des activités du développement de l'Institut, dans le respect des objectifs librement tracés par les organes administrant l'association.**

6) **L'assemblée générale valide le renouvellement des membres du conseil d'administration.**

   La parole est donnée à l'assemblée,

   Le président remercie l'ensemble des participants, les membres de l'équipe ainsi que Messieurs MABILLE et DATTICHES pour la création des films projetés pendant l'assemblée générale.

Monsieur JOUSSON Lilian, clôture l'assemblée générale à 16H04.

Pour extrait certifié conforme

Val de Cognac ; le 31 mai 2024

Le Président

Lilian JOUSSON

Institut Supérieur de Formation par Alternance
Le Président
CFA MFR des Charentes

La secrétaire de séance

Christine LAURENT

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance
CFA - MFREO des Charentes

Tel : 05 45 83 16 49
mfr.richemont@mfr.asso.fr
www.institut-richemont.fr
12 route de l'ancien séminaire
Richemont
16370 VAL DE COGNAC

ASSEMBLEE GENERALE – 31 MAI 2024
LISTE DES EXCUSES

Mme MESNARD	Conseillère Régionale
M. BOUTY	Pdt du Département de la Charente
M. SOURISSEAU	Pdt Grand Cognac
M. BERGER	Maire de Cognac
M. Le Sous-Préfet de Cognac	
M. NORE	Pdt FDMFREO 16
Mme TOUTAIN	Pdte MFR ST PROJET
M. CLAVERIE	Pdt MFR SUD CHARENTE
M. ANTOINE	Directeur MFR DE LA PERUSE
Mme PAQUEREAU	Directrice MFR CHEVANCEAUX SERVICES
M. GINDRAUD	Hennessy
M. MORNAUD	Directeur CAM 16
M. ARTIS	Directeur UDAF
M. VAUCELLE	Pdt UDAF
M. RAGUENAUD	Fondation Jean POUPELAIN
M. BRUSAFERRO	Pdt UGVC
Mme OHEIX	CNFPT
Mme BOUTINON	Secrétaire C.A MFR RICHEMONT
M. FORTIN	Trésorier C.A MFR RICHEMONT
M. ARCHEREAU	Membre du C.A MFR RICHEMONT
M. – Mme GALICHE	Parents d'élève
M. – Mme FERRE	Parents d'élève
Mme CHADOURNE	Parents d'élève
M. – Mme FERRE	Parents d'élève
Mme FERCHICHI	Parents d'élève
Mme COURANT	Parents d'élève
M. – Mme BERTHEAS	Parents d'élève
Mme CASTANO	Parents d'élève
Mme GUERIN	Parents d'élève
M. MERCIER	Parents d'élève
M. – Mme AUBERT	Parents d'élève
Mme MILORD	Parents d'élève
Mme MALHOUROUX	Parents d'élève
Mme POUIVET	Maître de stage – GEIQ AGRI
Mme FORGUE	Directrice Foyer d'hébergement La Métairie
M. POMMIER	Maître d'apprentissage
Mme VEILLET	Directrice PIMMS MEDIATION 86
M. MEYER	Maître d'apprentissage – Cave & Epicerie Fine
Mme BAUCHET	Responsable Dépt 16 Présence Verte Chte